



Le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye inaugure à Gitega, l'hôte Matergo, une œuvre des Sœurs Bene-Tereziya



Le samedi 10 juin 2023, le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye a inauguré l'Hôtel Matergo, de standard international une très belle infrastructure érigée au centre-ville de Gitega la capitale politique du pays, par la congrégation des Sœurs Bene Tereziya.

Composé de plusieurs chambres d'hébergement, de lieux de restauration, des salles de conférences ainsi que des plusieurs autres services, l'hôtel Matergo de Gitega dispose d'une vue panoramique sur la grande partie de la ville politique de Gitega. C'est une œuvre construite dans le cadre des détente, des affaires, des vacances, de tourisme, d'organisation des banquets, des activités de conférences, etc., selon la Mère Générale de la

congrégation des Sœurs Bene Tereziya qui souligne en effet leur volonté à contribuer au développement inclusif du Burundi, et sollicite le soutien du Gouvernement dans leurs multiples travaux de développement dont la construction des écoles, des hôpitaux, des orphelinats, etc.

Dans un discours prononcé à cette occasion, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a encouragé la congrégation des Sœurs Bene Tereziya pour cette œuvre grandiose qui vient de redorer l'image de la capitale politique du pays. Il a salué pour autant la contribution de l'Eglise Catholique dans le développement socio-économique du Burundi, après avoir assuré la prospérité spirituelle des citoyens.

Le Président de la République remercie cette communauté des Sœurs Bene-Tereziya pour des œuvres réalisées dans différents domaines, ce qui constitue un soutien indéfectible à la politique nationale de production du développement socio-économique du pays. Il en profite pour appeler les autres Burundais capables d'emboîter le pas la communauté des Sœurs Bene Tereziya dans le développement de rehausser l'honneur du pays.

Le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye se dit engagé à

Dans cette Edition:	page
Le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye inaugure à Gitega, l'hôte Matergo, une œuvre des sœurs Bene-Tereziya	1
Les jeunes Burundais encouragés à investir dans la cuniculture pour promouvoir le développement socio-économique du pays	2
Le Chef de l'Etat octroie un trophée à l'équipe vainqueur du match final de la Coupe du Président, Édition 2023	2
Commémoration du troisième anniversaire de la mort du guide suprême du patriotisme	3
Prestation de serment des magistrats de la Cour des comptes	3
L'ONG Italienne "Emergency "salue les initiatives de la Première Dame de promouvoir la santé de la population	3
L'Ambassadeur du Burundi en Algérie présente ses lettres de créance au Président de la République Algérienne S.E Abdelmadjid Tebboune	5
COMMUNIQUE DE PRESSE N°07 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 07 JUIN 2023	7

soutenir toutes leurs œuvres qui visent le développement inclusif du pays et interpelle tous les autres opérateurs économiques burundais à apprendre à s'asso-

cié pour pouvoir arriver à la réalisation des projets de grande envergure. (www.presidence.gov.bi)

Les jeunes Burundais encouragés à investir dans la cuniculture pour promouvoir le développement socio-économique du pays

Le mardi 6 juin 2023, le Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a, octroyé un don de lapins à trois artistes Burundais en vue de les encourager à investir également dans l'élevage pour contribuer au développement socio-économique du pays.



C'est par le truchement du Chef du Protocole d'Etat Col. Jules César Ndhokubwayo que ce don a été remis à Mr Minani Fleury alias Mutima (Comédien), Mr Vianney Nzigamasabo alias Vichou love (Musicien) ainsi que Mr Boniface alias B. Face (Musicien).

Dans son propos, Col. Ndhokubwayo a indiqué que ce don de lapins et de leurs clapiers est une promesse faite à ces trois artistes par Son Excellence le Président

de la République en date du 11 février 2023 lors de la célébration de la Journée "Inkerebutsi day".

"En offrant ces lapins, le Chef de l'Etat voudrait que les jeunes prennent les devants dans le domaine de la cuniculture" a laissé entendre le Chef du Protocole d'Etat avant d'ajouter que le Chef de l'Etat considère ce don comme un capital qui doit être fructifié et servir de modèle aux autres jeunes.

Les bénéficiaires de ce don ont salué le geste posé par le Numéro Un Burundais:

"Nous le remercions beaucoup pour le temps qu'il consacre au soutien et à l'encouragement des jeunes", a fait savoir Mr Minani Fleury qui a promis de se dévouer également à la cuniculture en plus de sa carrière de comédien afin d'accroître la production des lapins.

Signalons que la cuniculture est un projet qui a été lancé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et soutenu par le Chef de l'Etat où chaque ménage Burundais est appelé à avoir au moins 3 lapins dans le clapier à sa disposition. (www.presidence.gov.bi)

Le Chef de l'Etat octroie un trophée à l'équipe vainqueur du match final de la Coupe du Président, Edition 2023



Le samedi 03 juin 2023, au stade Umuco de Muyinga, le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye, accompagné de la Première Dame Son Excellence Angéline Ndayishimiye et d'autres grandes personnalités du pays, a rehaussé de sa présence un match marquant la finale de la coupe du Président, Edition 2023, où l'équipe Aigle noir FC de Makamba croisait le fer avec

l'équipe BUMAMURU FC de Cibitoke

Après le coup d'envoi donné par le Chef de l'Etat, la première mi-temps a été marquée par des attaques et contre-attaques entre les joueurs de l'équipe BUMAMURU FC et de l'équipe Aigle Noir FC, avec 1 but partout, ce qui a beaucoup agité les supporters.

Les joueurs de Aigle Noir ont par après marqué 2 autres buts successifs, ce qui a valu à cette équipe de Makamba une victoire de la finale de la Coupe du Président, Edition 2023, avec un score de 3 buts à 1 de l'équipe BUMAMURU de Cibitoke.

Au cours des cérémonies de remise des prix, l'équipe vainqueur a reçu un trophée des mains du Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye et une enveloppe de dix millions de Francs Burundais, tandis que l'équipe BUMAMURU qui s'est classé deuxième du tournoi reçoit sept millions cinq cent mille francs Burundais. (www.presidence.gov.bi)

Commémoration du troisième anniversaire de la mort du guide suprême du patriotisme



Le Vice-président de la République déposant une gerbe de fleurs



L

Le jeudi 8 juin 2023, Vice-Président de la République, Ir Prosper Bazombanza, a rehaussé de sa présence, à Gitega (centre du pays), les cérémonies marquant la commémoration du troisième anniversaire de la mort du guide suprême du patriotisme, Feu Président Pierre Nkurunziza.

Cette commémoration a coïncidé avec la journée nationale dédiée au patriotisme. Les cérémonies marquant cette commémoration se sont déroulées au mausolée du Feu Président Nkurunziza érigé au quartier Musinzira. Elles ont été rehaussées par la

présence des hautes autorités du pays, de la famille du feu Président Pierre Nkurunziza, des hauts gradés des forces de défense et de sécurité, des membres du corps diplomatique et consulaire accrédité au Burundi et des représentants des confessions religieuses. Après l'hymne national et la présentation de la biographie de feu Président Nkurunziza, les cérémonies se sont poursuivies par le dépôt des gerbes de fleurs sur le mausolée, respectivement par le Vice-Président de la République, la famille du défunt, la première dame du Burundi, Mme Angéline Ndayishimiye et le représentant du corps diplomatique et consulaire accrédité au Burundi.

Signalons que ces cérémonies ont été clôturées par l'écoute de l'un des discours qui ont été prononcés par feu Président Nkurunziza. **(ABP)**

Prestation de serment des magistrats de la Cour des comptes



S

ize magistrats de la Cour des Comptes, dont la présidente de cette Cour, Madame Générose

Kiyago et 15 Conseillers ont prêté serment devant le Président de la République du Burundi et le Parlement, lundi le 5 juin 2023 au Palais des Congrès de Kigobe.

Ces magistrats de la Cour des comptes ont juré de bien et loyalement remplir les fonctions de magistrat, de les exercer en toute indépendance et impartialité, dans le respect de la Constitution et des autres lois de la République du Burundi, de garder scrupuleusement le secret des délibérations et des votes, de ne donner aucune consultation à titre pri-

vé sur les questions relevant de la compétence de la Cour, et d'observer en tout temps la réserve, l'honneur et la dignité que ces fonctions imposent.

Etaient présents à l'hémicycle de Kigobe, le Président de la République SE Evariste Ndayishimiye, les membres des bureaux des deux chambres des parlements, les membres des gouvernements, les parlementaires, les représentants des corps de défense et de sécurité, de la société civile, des confessions religieuses, des commissions et conseils nationaux.

Signalons que cinq membres de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'homme du Burundi (CNIDH) ont aussi prêté serment devant le Président de la République du Burundi et le Parlement ensemble avec les magistrats de la Cour des comptes. **(www.rtnb.bi)**

L'ONG Italienne "Emergency" salue les initiatives de la Première Dame de promouvoir la santé de la population

Le Mercredi 07 Juin 2023, la Première Dame du Burundi SE Angeline NDAYSIHIMIYE a reçu en audience la consule d'Italie au Burundi, Madame Catarina Iametti. Elle était accompagnée par une délégation des médecins spécialistes en chirurgie pédiatrique provenant de l'ONG italienne Emergency représentée par Luca Rolla, le Directeur Régional chargé des programmes.

Cette audience qui s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre la Fondation Bonne Action Umugiraneza et l'Italie, a été précédée par une décente de cette délégation à la Polyclinique Umugiraneza sise à Kibimba, en date du 06 Juin 2023.

Comme l'a indiqué la Première Dame, ces spécialistes étaient venus identifier les enfants qui ont des malformations biologiques congénitales, souvent méconnues

et négligées par les burundais, comme la fente labio-palatine, l'ectopie testiculaire et la hernie inguinale pour qu'ils bénéficient des soins chirurgicaux adaptés.



Elle a précisé que ces maladies sont traitables et curables quand elles sont diagnostiquées à temps et que les 15 enfants diagnostiqués avec ces mal-

formations seront bientôt envoyés en Ouganda, à l'Hôpital de Chirurgie Pédiatrique d'Entebbe, pour y être soignés gratuitement par ces médecins. « Après ces traitements, nous préconisons signer un partenariat entre la Fondation Umugiraneza et cette ONG. », a-t-elle ajouté. Ce partenariat consistera, par exemple, au renforcement de capacités des médecins burundais en matière de chirurgie pédiatrique pour ne pas toujours

« dépendre des autres. » Elle a fait remarquer que, dans l'avenir, ledit partenariat pourrait s'étendre sur les domaines de la cardiologie et l'ophtalmologie pédiatriques et bien d'autres.

SE Angeline NDAYISHIMIYE a, par cette occasion, lancé un appel particulier aux parents burundais, surtout ceux qui ont des enfants de sexe masculin, de se rendre à la Polyclinique Umugiraneza et à l'Hôpital Prince Régent Charles, les deux centres de diagnostic, s'ils remarquent des anomalies en rapport avec ces malformations au lieu de les cacher à la maison comme le font certains.

La consule Catarina Iametti a apprécié les initiatives de SE la Première Dame d'« aider et supporter les personnes vulnérables », raison pour laquelle l'Italie et Emergency n'ont pas hésité à la soutenir, à travers la Fondation Bonne Action Umugiraneza, en vue de « sauver des vies. »

La Première Dame a rappelé que les relations et la coopération multisectorielles entre le Burundi et l'Italie ont toujours été appréciables et qu'elle se réjouit qu'elles continuent en de bons termes, saisissant cette occasion pour remercier ce pays pour ses initiatives envers le peuple burundais. (www.Présidence.gov.bi)

Le Président du Sénat effectue une mission de travail au Kenya et au Maroc



Dans l'après-midi du 06 juin 2023, le Président du Sénat, Très Honorable Emmanuel Sinzohagera, a pris l'avion à destination de Nairobi, en République du Kenya, où il va participer à "National prayer breakfast" prévue le 07 juin de cette année, sous le thème: "La réconciliation avec Dieu et les hommes".

Très Honorable Sinzohagera poursuivra sa mission de travail au Marrakech, (Royaume du Maroc) pour prendre part à la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, prévue en dates du 13 au 15 juin,

sur le thème: "Collaborer pour notre avenir commun."

Cette Conférence est organisée par le Parlement du Royaume de Maroc en collaboration avec l'Union inter-parlementaire et réunira les Présidents des Parlements, des parlementaires, des leaders religieux, des représentants de la société civile et d'autres experts afin d'engager un dialogue et de partager de bonnes pratiques autour des questions clés faisant obstacle à une coexistence durable, et d'exploiter conjointement des points d'action pour construire des sociétés plus pacifiques et inclusives.

Elle visera également à élaborer une feuille de route pour les actions conjointes à venir. (www.senat.bi)

L'Ambassadeur du Burundi en Algérie présente ses lettres de créance au Président de la Ré-



Le mardi 6 juin 2023, l'Ambassadeur du Burundi en Algérie Son Excellence Elisabeth Mugirasoni a présenté ses lettres de créance

au Président de la République Algérienne Son Excellence Abdelmadjid Tebboune, en sa qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plenipotentiaire de la République du Burundi.

L'Ambassadeur de la République du Burundi en Algérie S.E Elisabeth Mugirasoni a déclaré que le Burundi est déterminé à renforcer ses relations avec l'Algérie afin

d'œuvrer ensemble pour la paix, la sécurité et le développement économique des deux pays. Elle a affirmé devant le Président de la République Algérienne Son Excellence Abdelmadjid Tebboune que l'ouverture de notre Ambassade en Algérie témoigne de la volonté des autorités burundaises de renforcer les bonnes relations entre la République du Burundi et la République Algérienne qui datent de longue date. Il a souhaité voir les deux pays travailler main dans la main pour la paix et la sécurité et leur développement économique. Elle a dit qu'elle ne ménagera aucun effort pour renforcer les relations au plus haut niveau. Signalons que la cérémonie de remise des lettres de créance de l'Ambassadeur du Burundi en Algérie

S.E Elisabeth Mugirasoni s'est déroulée en présence du Ministre des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger, S.E Ahmed Attaf, et du Directeur de Cabinet à la Présidence de la République M. Mohamed Ennadir Larbaoui.

Il convient également de noter que le Burundi et l'Algérie entretiennent une coopération bilatérale de longue date et les deux pays continueront à coopérer dans l'organisation de programmes de renforcement des capacités au profit des Cadres et des Hauts Cadres dans divers domaines tels que l'Agriculture et l'Elevage, l'Education, Santé, etc. Il convient également de noter que l'Algérie accueille depuis longtemps les étudiants de la République du Burundi, notamment dans le domaine de l'informatique. (MAECD)

Le Ministère en charge de la solidarité nationale tient un important forum



Le Ministère de la Solidarité Nationale des Affaires Sociales et du Genre en collaboration avec le consortium Care International, Actionaid-Reja sur financement de l'Union Européenne (EU) ont organisé du 6 au 7 juin 2023 à Bujumbura, un forum national de ses partenaires au développement pour une coordination efficace des interventions.

Le Secrétaire Permanent au Ministère en charge de la Solidarité Nationale Monsieur Pontien Hatungimana a indiqué que le but de ce forum est de renforcer le cadre de concertation entre le Ministère et ses partenaires au développement pour une meilleure

coordination.

Quant au représentant de l'UE, Madame Martina Borovac Pecarevic, elle a fait savoir que cet événement s'inscrit dans le cadre du programme d'appui à la société civile burundaise et la création des conditions de collaboration constructives et complémentaires.

Le Secrétaire Permanent au Ministère en charge de la solidarité nationale a indiqué qu'on a mis en place un comité technique de suivi composé par les différents partenaires où chaque membre du groupe est appelé à alerter en vue de trouver ensemble les stratégies à mettre en place pour permettre la coordination des différentes interventions de nos partenaires.

Monsieur Pontien Hatungimana a fait savoir que c'est au Ministère de voir comment localiser les planifications de leur partenaire dans leur programme. Les partenaires ont été demandés de s'aligner à ces programmes dans leur planification de tous les jours. (www.rtnb.bi)

Vers l'implication des jeunes dans le développement du pays

Le Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture en collaboration avec le

FNUAP et le PNUD a organisé, à Makamba, du 6 au 7 juin 2023, des assises des organisations des jeunes, de la société civile, des administratifs et des représentants des partis politiques des provinces Makamba,

Bururi, Rumonge et Rutana. Cette activité s'inscrivait dans le cadre d'élaboration de la stratégie nationale de la jeunesse sur la paix et la sécurité (2023-2027).



L'assistante du ministre en charge de la jeunesse, Liliane Gahungu

L'Assistante du Ministre en charge de la jeunesse, Madame Liliane Gahungu, a indiqué que cette stratégie

nationale devra mettre sur place un mécanisme permettant aux jeunes de s'impliquer davantage dans le développement du pays. Madame Gahungu a indiqué que le Gouvernement a institué des fonds et des institutions pour aider les jeunes chômeurs à avoir des crédits en vue de mettre en œuvre leurs projets de développement. Pour y arriver, le gouvernement doit mettre en place un système d'autonomisation des jeunes en instruisant les banques à octroyer des crédits à faible taux d'intérêt pour que ces jeunes créent des emplois.

Les jeunes se sont convenus d'utiliser les réseaux sociaux d'une façon responsable pour que ces plateformes soient des espaces de renforcement de la paix et de la sécurité. C'est après le recueil des suggestions des jeunes, à travers toutes les régions du pays, en rapport avec la stratégie nationale de la jeunesse sur la paix et la sécurité que cette stratégie sera rédigée pour être adoptée, a-t-on noté. **(ABP)**

Les petites et moyennes entreprises, opportunités d'emplois



Le directeur général de l'ADB (au milieu)

L'Agence de Développement du Burundi (ADB) en collaboration avec Center For Development and Entreprises Great Lakes (CDE) a organisé mercredi le 7 juin 2023, à Gitega (centre du pays), un atelier régional regroupant tous les acteurs qui interviennent dans l'amélioration des opportunités des affaires en province Gitega.

L'objectif de cette activité était de relever la conscience de l'impact positif de la libre entreprise par l'accompagnement des petites et moyennes entreprises afin qu'elles puissent être des opportunités d'emplois au

Burundi.

L'atelier regroupait notamment des autorités administratives provinciales et communales, des représentants des institutions financières, des présidents des tribunaux de commerce, des chefs d'entreprise, des présidents des coopératives et des agences d'accompagnement des entrepreneurs.

Le directeur général de l'ADB, M. Didace Ngendakumana a précisé que cet atelier a été organisé dans le but de sensibiliser la population et les entrepreneurs sur la prise de conscience dans la création des petites entreprises pour maximiser les emplois.

Prenant la parole, le directeur général du CDE, M. Aimable Manirakiza a fait savoir que les petits entrepreneurs sont des piliers du développement qui contribueront sans nul doute à l'aboutissement de la vision « Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 ».

Signalons que les thèmes du jour étaient centrés sur la mission de l'ADB, la loi régissant les sociétés au Burundi, les obligations de l'employeur ainsi que les droits et les devoirs de l'employé. Un accent particulier a été mis sur la politique de l'embauche et de licenciement. **(ABP)**

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°07 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 07 JUIN 2023**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 07 juin 2023 à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui a eu lieu le vendredi 02 juin 2023, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Les dossiers analysés sont les suivants :

1. **Projet de politique Nationale de Logement**, présentée par le Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux.

La politique de logement date de longtemps.

De l'époque coloniale jusque vers 1979, la politique de logement consistait à loger gratuitement les fonctionnaires de l'Etat, surtout à Bujumbura. Les maisons étaient équipées et entretenues par l'Etat. Des quartiers ont été lotis et des logements de standings variés ont été construits. Cela a constitué une charge que l'Etat ne pouvait plus supporter à un certain moment.

De 1979 à 1990, le Gouvernement a changé de stratégie en adoptant la formule de cession des logements à leurs occupants, en leur accordant une indemnité de logement égale à 60% du salaire, pour leur permettre de rembourser le coût d'acquisition de la maison.

A partir de 1990, il fut mis en place une nouvelle politique d'assistance à l'acquisition du logement par les fonctionnaires. C'est ainsi que la SIP et l'ECOSAT furent créés.

De 1990 vers fin 2022, il a été observé une prolifération de nouveaux quartiers non-viabilisés. C'est ainsi que la course effrénée pour l'acquisition de parcelles individuelles est devenue un

commerce spéculatif, les terrains à construire produits par les services publics ne pouvant plus satisfaire la demande.

Il fallait penser à une nouvelle stratégie.

La nouvelle politique de logement proposée est axée sur la stratégie ci-après :

- Disponibiliser les terrains viables, privilégier les constructions en hauteur dans la mesure du possible et sur des sites moins fertiles pour préserver les espaces agricoles ;
- Privilégier le système de location-vente en vue de réduire le stress financier des acquéreurs ;
- Canaliser les financements à travers un système suffisamment contrôlé par la Banque Centrale pour éviter le phénomène de crise immobilière ;
- Bien distinguer les rôles des différents acteurs, à savoir : l'Etat, les acquéreurs, les financiers, les entreprises de construction, les gestionnaires de réseaux, les services d'appui à la gestion des logements une fois construits ;
- Accompagner la nouvelle politique par la mise en place d'un cadre légal et réglementaire requis.

A l'issue de l'analyse, la politique a été **adoptée** avec les observations et les recommandations suivantes :

- Concrétiser cette politique par le lancement des premiers chantiers de construction de ces logements sociaux le plus rapidement possible ;
- Lors de la mise en œuvre de cette politique, collaborer avec la REGIDESO afin que les quartiers nouvellement construits disposent de l'eau et de l'électricité en quantité suffisante ;
- Accompagner cette politique à travers la mobilisation des investisseurs et des garanties de remboursement via la banque centrale;
- Veiller à ce que les déchets et l'évacuation des eaux usées soient bien gérés ;
- Etendre cette politique dans toutes les Provinces (selon le nouveau redécoupage) pour inciter la population à aller vivre à l'intérieur du pays;
- Construire les logements sociaux en tenant compte des demandes et en s'étant assuré de la capacité de remboursement des bénéficiaires;
- Les dépôts des banques destinés aux investissements devaient être utilisés dans cette politique ;
- Appuyer la Mairie de Bujumbura dans le ramassage des déchets ;

- S'assurer que les maisons données en location-vente dans certains Quartiers de Ngagara, notamment le Quartier VI, ont été toutes remboursées ;
- Le Ministère en charge du développement communautaire devrait monter des types de villages selon les classes socio-économiques de la population;

2. Note d'information concernant le projet de construction des logements sociaux dans les sites de KIZINGWE-BIHARA et SOCARTI, présentée par le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux.

Ce projet de construction des logements sociaux est initié après avoir longtemps observé une course effrénée pour l'acquisition de parcelles individuelles, via un commerce devenu très spéculatif à travers tout le Pays, du fait que les terrains à construire octroyés par les services publics ne peuvent plus satisfaire la demande. Même des ménages à un standing relativement élevé s'installent dans les quartiers périphériques non viabilisés pour question de spéculation foncière. La situation est plus préoccupante dans la périphérie de la Ville de Bujumbura et ses environs, avec une menace sérieuse de disparition des espaces agricoles dans la plaine de l'Imbo.

Le rétrécissement des espaces agricoles ainsi qu'une démographie galopante appellent à un changement de stratégie en matière de gestion urbaine.

La formule préconisée est la construction en hauteur dans la mesure du possible et dans des sites moins éligibles pour l'agriculture.

Ce Projet consiste à ériger, sur le Site de KIZINGWE-BIHARA, au terme d'une viabilisation par intégration, 5.000 appartements en logements sociaux au lieu d'abriter 600 acquéreurs de parcelles uniquement. Le site a une superficie de 300ha, 53% revenant aux propriétaires du terrain, tandis que les 47% restent à l'État.

Sur le Site SOCARTI, il y sera construit 1.600 appartements en logements sociaux.

Le coût de ces logements va différer suivant les catégories de ces appartements.

Après analyse et débat, le projet a été **adopté** avec les observations suivantes ont été formulées:

- Compte tenu de l'emplacement du site KIZINGWE-BIHARA, envisager les mesures nécessaires pour que les eaux en provenance de ce site ne puissent pas provoquer des inondations et emporter les maisons construites dans le Quartier Nyabugete ;
- Compte tenu de la mentalité des Burundais habitués à vivre dans des habitations individuelles, il sera nécessaire de sensibiliser les occupants des appartements sur la propreté et prendre les mesures d'accompagnement nécessaires.

3. **Projet de convention scolaire entre l'Etat du Burundi et l'Eglise Méthodiste Unie au Burundi en matière d'éducation et de formation**, présentée par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Suite aux multiples réformes intervenues dans le système éducatif burundais et consacrées par certains textes législatifs ainsi que les textes réglementaires de leur mise en application, il a été constaté la nécessité d'actualiser les conventions de partenariat dans la gestion des institutions d'éducation et de formation avec les confessions religieuses conformément à ces réformes et aux recommandations des Etats Généraux de l'Education

Le processus d'actualisation de ces conventions a abouti à la mise en place d'une convention-type Eglise-Etat du Burundi assortie des modalités d'application s'y rapportant en vue de sa redynamisation.

Ce projet de mise à jour de la Convention Scolaire entre l'Etat du Burundi et l'Eglise Méthodiste Unie au Burundi, signé le 15/04/2002, a été préparé, analysé et accepté par les deux parties.

Il se réfère à cette Convention- type.

Ce projet de convention réaffirme que l'Eglise Méthodiste Unie a le droit d'organiser le cours de religion/Morale tout en respectant le droit de culte dans les établissements qui lui sont confiés. Il est également indiqué que les établissements sous convention font partie intégrante de l'enseignement public et sont administrés et gérés conformément aux dispositions légales et réglementaires de l'enseignement public sous réserve des dispositions de la présente convention. Le projet indique également la part de la contribution de l'Eglise Méthodiste Unie aux efforts de l'Etat dans le développement de l'enseignement en termes de moyens matériels et financiers.

A l'issue de l'analyse de ce dossier, le projet a été **adopté** avec entre autres recommandations de:

- Mettre une disposition qui précise que l'école revient automatiquement dans les mains de l'Etat si, après un certain temps, l'Eglise n'arrive pas à accomplir ses obligations vis-à-vis de cette école;
- Introduire une disposition indiquant que les terrains octroyés par l'Etat sur lesquels sont érigés les écoles sous convention restent la propriété de l'Etat ;
- Revisiter toutes les conventions signées afin de s'assurer que les terrains octroyés par l'Etat ont été ou sont en train d'être exploités conformément à l'objet pour lequel ils ont été donnés ;

- Envisager le retrait des terrains octroyés par l'Etat et qui ne sont pas exploités, pour les confier aux coopératives ;
- Eviter de donner des titres de propriété pour les terrains octroyés pour exploitation dans un but social.

4. **Projet de décret portant classification et cotation des emplois de l'administration publique burundaise +Note sur les propositions de mise en œuvre de la politique salariale équitable dans les institutions à statuts spéciaux**, présentés par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi

Le Programme National de Réforme de l'Administration adopté par le Gouvernement en 2012 a prévu, parmi les actions destinées à améliorer la gestion de la fonction publique, la réalisation d'une classification et d'une cotation des emplois de l'Administration Publique.

Celles-ci poursuivent un double objectif, à savoir :

- Permettre une description détaillée desdits emplois, déterminer des qualifications qu'ils requièrent et des sujétions qu'ils imposent, afin de chercher la meilleure adéquation possible des titulaires des emplois aux missions qui leur sont assignées ;
- Etablir une comparabilité de l'ensemble des emplois de l'Administration Publique, afin d'assurer l'équité dans la rémunération des fonctionnaires, cadres et agents du secteur public.

Le présent projet de décret propose :

- Une définition de la classification des emplois ;
- Une définition des règles applicables à cette classification et à cette cotation ;
- Des procédures pour les réaliser ;
- Une définition des effets et des conséquences tant de la classification que de la cotation

Quant à la Note sur la mise en œuvre de la politique salariale équitable dans les institutions à statuts spéciaux, elle relève :

- L'anarchie dans la fixation des rémunérations du personnel et les modalités d'avancement annuel ;
- Les disparités liées au taux d'avancement annuel ;
- Les disparités liées aux mode d'avancement ;
- Les disparités liées aux indemnités et primes.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec entre autres recommandations de :

- Reformuler le titre en faisant ressortir qu'il s'agit des emplois de la fonction publique;
- Eviter de répéter dans le corps du projet les textes se retrouvant déjà dans les visas ;

- Les institutions spécialisées à status spéciaux, les établissements publics et les administrations personnalisées sont appelés à mettre en œuvre la politique salariale en adoptant la nouvelle formule « part indiciaire et part-emploi » et soumettre le dossier à l'autorité compétente ;
 - S'assurer que la classification des emplois a été bien faite car c'est elle qui peut créer encore une fois des disparités salariales si on n'y fait pas attention;
 - Revoir la loi portant Code des sociétés privées et à participation publique pour mettre de l'harmonie dans les sociétés à participation publique et faciliter la mise en œuvre de la politique salariale dans ces sociétés. Mais, une société qui voudra adopter la nouvelle formule pourra le faire en attendant cette loi.
5. **Projet de décret portant révision du décret n°100/171 du 30 septembre 2009 portant fixation des paliers de recrutement et des grilles indiciaires des traitements des fonctionnaires**, présenté par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Le Statut Général des Fonctionnaires introduit des évolutions dans la gestion des recrutements et des carrières des fonctionnaires.

Pour autant, il a été décidé de ne pas modifier dans l'immédiat l'organisation de la grille indiciaire et le niveau des paliers de recrutement qui sont fixés par le décret n° 100/171 du 30 septembre 2009.

Or, ce décret, même s'il organise la grille indiciaire des fonctionnaires, comporte aussi d'autres dispositions, qui ne sont pas compatibles avec celles du nouveau Statut. Ce projet proposé révisé le décret en vigueur en :

- Conservant la grille indiciaire et les paliers de recrutement, mais en supprimant la distinction entre les enseignants et les non enseignants.
- Supprimant les dispositions particulières applicables aux enseignants.

Après analyse de ce projet de décret, il a été **adopté** avec les observations et les recommandations suivantes:

- Utiliser la nomenclature actuelle en ce qui concerne les diplômes délivrés tout en signalant les équivalences avec les anciens diplômes ;
- Vérifier si ce projet de décret concerne toutes les catégories des fonctionnaires de l'administration publique ;
- Réaliser une étude sur le ratio « Enseignant/Elèves » et « Classe/Elèves » pour mieux voir l'effectif d'enseignants à recruter.

6. Note sur la problématique de production et de commercialisation du sucre à la SOSUMO, présentée par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

La SOSUMO produit chaque année une quantité de sucre qui oscille autour de vingt mille tonnes (20 000). Cette quantité reste insuffisante par rapport à la demande locale car les besoins annuels en sucre sont estimés à trente-six mille tonnes (36 000) et ne cessent d'augmenter. En vue de satisfaire la demande locale en sucre, la SOSUMO fait recours à l'importation pour compléter sa production.

La structure actuelle du prix du sucre date de mars 2017 et ne permet plus à la SOSUMO de couvrir toutes dépenses compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

Etant donné que la source principale des recettes de l'entreprise provient de vente du sucre, toute variation à la hausse des prix dans l'acquisition des intrants agricoles, équipements et produits intervenant dans le processus de production du sucre engendre des retombées négatives sur la vie de l'entreprise.

Compte tenu du cours de change actuel, la SOSUMO vend le sucre à perte surtout le sucre importé, ce qui affecte très négativement ses activités et risque de conduire l'Entreprise à la faillite si des mesures d'accompagnement ne sont pas prises à temps.

Pour faire face à cette situation délicate, deux propositions de mesures d'atténuation sont émises :

- 1° Revoir à la hausse le prix de vente d'un kilo de sucre ;
- 2° Surseoir à la collecte des taxes payées par la SOSUMO.

A l'issue de l'analyse de la Note, le Conseil des ministres a constaté qu'effectivement, la structure du prix mérite **d'être revue**, mais a recommandé ce qui suit :

- Refaire les calculs en montrant la part du sucre produit localement et le choc produit par le sucre importé pour fixer une structure de prix raisonnable ;
- Montrer le coût de production d'un kilo de sucre produit localement ;
- Elaborer une étude sur le choc produit par l'ajustement du taux de change à présenter aux partenaires.

7. Divers

- Son Excellence le Président de la République a informé le Conseil que la saison culturale a été très bonne.

Il a indiqué les mesures prises pour une bonne gestion de la récolte.

Il a demandé aux Ministres en charge du commerce, de l'agriculture et de l'intérieur de se mettre ensemble pour déterminer le coût de production du haricot pour fixer un prix au producteur plus rémunérateur.

Dans ce même cadre, il a été demandé à l'ANAGESSA de constituer un stock stratégique du haricot.

- Son Excellence le Président de la République a en outre demandé au Ministre en charge de l'Agriculture de revoir le prix du thé en fixant un prix au producteur plus rémunérateur à l'instar de ce qui a été fait pour le café.

- Il n'a pas manqué de rappeler aux membres du Gouvernement de sensibiliser la population de procéder à l'irrigation des cultures pendant cette saison sèche pour lutter contre la faim, et surtout que chaque ménage ait au moins un petit lopin de terre à entretenir au cours de cette période.

- Son Excellence le Président de la République a informé le Conseil des Ministres que la situation dans le pays est très bonne sur tous les points de vue, mais que ce sont les questions judiciaires qui préoccupent la population. Il a indiqué que des stratégies sont en train d'être mises en oeuvre pour y apporter des solutions.

- Pour clôturer la séance, Son Excellence le Président de la République a félicité les Membres du Gouvernement car, si le Burundi est devenu un pays fréquentable et apprécié aujourd'hui, et que les partenaires du Burundi sont rassurés par les voies que le Burundi a prises, c'est grâce au travail des membres du Gouvernement.

Fait à Bujumbura, le 08 juin 2023

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Département de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi